

Le 6/04/2019

Monsieur,

ICF Habitat la Sablière nous a mis copie de sa réponse à notre recours concernant le 41 Bld de la République (voir PJ). La Sablière vous met à disposition un argumentaire pour contrer notre recours. Nous espérons que vous ne le reprendrez pas tel quel car il est un peu faible. Voyons pourquoi, si vous le voulez bien.

- **Dossier incomplet.**

Nous disons que le dossier est incomplet. La Sablière dit qu'il est complet ! Ils font la liste impressionnante des documents fournis en justifiant qu'ils suffisent à compléter le manque. Mais si tant de documents ont été réalisés, pourquoi ne pas en faire un de plus et fournir cette vue manquante ? Ce n'est pas un effort monstrueux pour un cabinet d'architectes.

Tout simplement, selon nous, parce que cette vue manquante **montrerait immédiatement que le PLU n'est pas respecté.**

- **Non-respect du PLU**

La Sablière ne comprend pas ou ne veut pas comprendre notre objection. Ils font croire que nous demandons, par application de l'article 6.1.2, d'aligner le bâtiment dans son intégralité sur le bâtiment du 39 pour pouvoir refuser notre objection. C'est écrit nulle part dans notre recours.

Nous demandons, par application du 6.1.2, un raccordement architectural avec le 39. Il existe pour le R+4, nous demandons qu'il soit reproduit pour les étages inférieurs. Cela ne concerne donc que la partie de l'immeuble la plus proche du 39 et non la partie vers le carrefour.

Ce raccordement permet aussi une meilleure intégration visuelle et nous en venons au point suivant.

- **Harmonie avec l'existant**

En synthèse, La Sablière redit les emplois de matériaux nobles et précise que le 41 ne sera pas dans l'éventuel classement SPR du boulevard. Qu'en savent-ils ? Sont-ils déjà mieux informés que nous ?

Cette dernière réflexion montre bien que le classement du patrimoine n'est pas enseigné dans l'école des promoteurs.

Le classement ne concerne pas que des bâtiments unitaires mais aussi des ensembles, des vues remarquables, des continuités paysagères. Le Bld de la République présente un ensemble et une vue remarquables quand on le parcourt. Or une vue ne peut s'arrêter au 39 comme le nuage de Tchernobyl s'est arrêté à notre frontière. Il faut donc que le 41 n'entache pas cette vue et cette

continuité. Nous vous avons mentionné dans un courrier (bien sûr resté sans réponse) que les limites de classement sont toujours en bout de voie pour éviter au maximum ce problème.

Notre demande n'a pas un coût important au regard du projet complet. Le promoteur a forcément une enveloppe budgétaire conséquente pour imprévus, aléas etc., où il peut aisément piocher pour améliorer l'esthétique visuelle de son bâtiment qui va être à la vue de tous durant des générations.

En conclusion, la réponse de La Sablière explique que leur dossier est parfait. Votre vision doit être différente. En effet, vous êtes dans une démarche SPR et nous vous remercions vivement de cette décision. Dans le même temps, des immeubles émergent dans tout Chaville, ce qui pose forcément question sur votre volonté réelle de classer ; le classement peut paraître prétexte pour faire passer les immeubles. Si en plus, là où le classement est vraiment justifié, vous l'écornez avant de commencer et vous ne respectez pas votre règlement PLU, alors ce n'est plus une question que l'on se pose mais un doute total sur votre volonté de classer. Si vous ne respectez pas les règlements aujourd'hui par l'emploi d'arguties, vous ne le ferez pas plus quand ce sera classé.

C'est un choix qui vous est proposé : Vous suivez La Sablière et personne ne croira en votre volonté de classer ; vous faites modifier le dossier en respectant les règlements PLU présents, SPR en projet et votre volonté de classer sera plus crédible. C'est crucial en cette période où il va falloir convaincre.

Bien cordialement

François Murez

Président Chaville Parc Lefebvre

Copie : Adhérents de l'association, Collectif Chaville Stop Béton